



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33700

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée. En effet, dans le cadre de la réforme du lycée, cette discipline ne serait plus un enseignement obligatoire en classe de seconde mais un enseignement optionnel de découverte semestriel, ce qui se traduirait par une réduction de 40 % du volume horaire. Pour le cycle de terminale, le recul est encore plus net puisqu'il s'agit, dans le cadre de la semestrialisation de la discipline, d'écarter les programmes actuels au sein de modules à partir d'objets d'études ou de champs disciplinaires. La série économique et sociale en tant que telle serait ainsi supprimée et, à l'intérieur du parcours « sciences de la société », les sciences économiques et sociales seraient en concurrence directe avec d'autres modules. Cette disparition de la série économique et sociale va à l'encontre de son attractivité croissante depuis sa création en 1967 puisque la part des élèves inscrits est passée de 27,5 % à 31,5 %. Par ailleurs, la réussite des bacheliers de cette série dans l'enseignement supérieur est aussi bonne que celle des bacheliers des autres séries, tant à l'université qu'en classe préparatoire ou dans les filières courtes (BTS, IUT). L'utilité de la série économique et sociale est donc avérée, tout comme celle de la discipline des sciences économiques et sociales. Car nul ne peut contester, aujourd'hui plus que jamais, l'importance de l'étude des grandes questions économiques et sociales du monde contemporain. Or un enseignement focalisé sur la transmission des fondamentaux, dans une logique d'utilitarisme des apprentissages, reviendrait à priver les élèves de la possibilité d'acquérir un regard transversal sur le monde et de saisir les interactions entre les enjeux économiques, sociaux et politiques, et cela à un âge (entre 15 et 18 ans) qui est celui de l'apprentissage de la citoyenneté. Aussi, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire pour assurer la pérennité de l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

Le contenu d'enseignement de la filière sciences économiques et sociales a été, effectivement, l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission mandatée par Xavier Darcos, et présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité des programmes. La prise en compte des préconisations de cette commission dont le travail s'est achevé en juillet 2008, devra s'inscrire dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique qui fait l'objet actuellement de consultations approfondies avec l'ensemble des partenaires concernés. Dès que le ministre de l'éducation nationale aura pris les décisions pour le nouveau lycée, des groupes d'experts seront nommés pour concevoir les nouveaux programmes dans toutes les disciplines, dont les sciences économiques et sociales.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33700

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9160

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9976